



CADRE DE NORMES

visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial

Qu'est-ce que le Cadre de Normes ?

Le Cadre de Normes énonce des principes et des normes, qui constituent un ensemble de mesures à adopter par les Membres de l'OMD, en matière de sécurisation et de facilitation des échanges commerciaux s'opérant au niveau international.

Pourquoi ce Cadre a-t-il été créé ?

Le Cadre de Normes vise à apporter uniformité et prévisibilité à l'environnement commercial international en préservant, de bout en bout, la sécurité de la chaîne logistique et en facilitant le passage en douane des marchandises licites.

Quelles sont les bases de ce Cadre ?

Le Cadre de l'OMD s'articule autour de deux piliers : le pilier douane-douane dont l'objectif est d'encourager la coopération entre les Administrations des Douanes sur la base de normes communes et acceptées, visant à maximiser la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique internationale, et le pilier douane-entreprise qui encourage la mise en place de partenariats avec le secteur privé.

Quelles sont les Normes comprises dans ce Cadre ?

Comprenant 17 normes, le Cadre s'inspire de mesures de sécurité et de facilitation déjà préconisées par l'OMD et de diverses initiatives nationales et régionales.

En adoptant ce Cadre, à quoi s'engagent les Administrations des Douanes ?

Le Cadre de l'OMD a été conçu sur la base de quatre principes, à savoir que les Administrations des Douanes s'engagent à harmoniser les renseignements préalables du manifeste transmis par voie électronique afin de pouvoir évaluer les risques que soulève le fret, à utiliser une approche commune cohérente en matière de gestion des risques, à utiliser du matériel de détection non intrusif pour effectuer les vérifications et à ce que des avantages soient accordés aux entreprises qui respectent les normes minimales, en matière de sécurité de la chaîne logistique et qui appliquent les pratiques conseillées.

Quels sont les avantages qu'offre le Cadre aux Administrations des Douanes ?

Avec le Cadre de Normes, les Administrations des Douanes auront une vue plus large et plus complète de la chaîne logistique mondiale. Le Cadre leur permettra également d'améliorer les contrôles qu'elles exercent et d'assurer un déploiement plus efficace des ressources dont elles disposent.

Le cadre de normes a été désigné officiellement, par les membres du Groupe Stratégique de Haut Niveau, au cours de sa réunion du mois d'octobre 2005 à Miami, par le sigle **.(SAFE** » (**S**ecurity **A**nd **F**acilitation of the global **E**nvironment »)



Comment les entreprises participeront-elles à sa mise en oeuvre ?

Le deuxième pilier "douane-entreprise" a pour principal objectif de créer un système international permettant d'identifier les entreprises dont le rôle au sein de la chaîne logistique, offre un niveau élevé de garantie en matière de sécurité. S'ils remplissent les critères définis dans le Cadre, ces partenaires commerciaux seront considérés comme des "opérateurs économiques agréés" et peuvent ainsi bénéficier d'avantages concrets.

De quels avantages concrets les entreprises bénéficieront-elles ?

Ces avantages sont notamment un passage en douane plus rapide des envois à faible risque, le renforcement du niveau de la sécurité, l'optimisation du coût de la chaîne logistique grâce à une plus grande efficacité en matière de sécurité, une meilleure réputation pour l'entreprise, une compréhension accrue des exigences de la douane et l'amélioration de la communication entre les entreprises et les Administrations Douanières.



*Pour de plus amples informations,
consultez la rubrique dédiée au cadre de normes de l'OMD accessible via l'adresse :
www.douane.gov.ma/cadrenormes.html*

